



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Suite au Plan d'action institutionnel  
concernant le suivi des recommandations**

**au Séminaire de Sherbrooke**

Octobre 2017



Québec, le 14 novembre 2017

Madame Caroline Champeau  
Directrice générale  
Séminaire de Sherbrooke  
195, rue Marquette  
Sherbrooke (Québec) J1H 1L6

**Objet : Quatrième suivi du Plan d'action institutionnel concernant le suivi  
des recommandations**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 4 octobre 2017, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites transmises par le Séminaire de Sherbrooke concernant le Plan d'action institutionnel adopté par son conseil d'administration en septembre 2013. Dans le cadre du suivi précédent (décembre 2016), le Séminaire a effectué une évaluation du programme *Sciences de la nature* (100.B0 et 200.B0) et une évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ces opérations avaient permis de lever trois des huit recommandations inscrites au plan d'action. Toutefois, à la suite de ce troisième suivi une recommandation a été ajoutée, ce qui portait le nombre total de recommandations à six. Le présent rapport examine plus particulièrement les suites données par le Séminaire à la nouvelle recommandation émise dans son rapport d'évaluation de décembre 2016.

La Commission a recommandé au Séminaire d'établir un plan d'action donnant suite aux constats relevés lors de son évaluation du programme *Sciences de la nature* (100.B0 et 200.B0) et d'y préciser les responsabilités de même qu'un échéancier. En réponse à cette recommandation, le Séminaire a transmis un nouveau plan d'action dans lequel il reprend intégralement tous les constats qui avaient été formulés dans son autoévaluation de programme. Des responsables ont été assignés pour chacune des actions prévues. Le partage des responsabilités est clair et pertinent. Le Séminaire a également établi un calendrier afin d'élaborer une planification lui permettant d'évaluer l'état d'avancement des travaux. La Commission a pu constater qu'il avait déjà mis

en œuvre certaines des mesures et que d'autres étaient même complétées. Le plan d'action adopté par le Séminaire et les actions envisagées sont dans l'ensemble pertinents et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme. En conséquence, la Commission lève cette recommandation.

Dans son suivi, le Séminaire a également tenu compte des autres avis émis par la Commission. Par exemple, il a développé une grille de vérification de l'épreuve finale de cours permettant d'attester la conformité de l'évaluation avec la PIEA et le plan de cours. Cette grille permet aussi d'assurer que l'épreuve finale de cours est reliée aux compétences et au contexte de réalisation du devis ministériel.

Dans son rapport d'évaluation de décembre 2016, la Commission avait également reconduit deux recommandations concernant l'application de la PIEA, une liée à la formation générale et l'autre à l'évaluation institutionnelle. De plus, elle avait demandé au Séminaire d'évaluer de nouveau l'application de sa PIEP à l'occasion d'une prochaine évaluation de programme d'études. À cet égard, le Séminaire avait informé la Commission qu'il entendait procéder à cet exercice lors de l'évaluation du programme d'architecture à l'automne 2017. La Commission note aussi qu'au regard de la recommandation sur l'évaluation institutionnelle, le Séminaire a transmis les résolutions de son conseil d'administration pour sa nouvelle politique d'évaluation des apprentissages ainsi que pour l'actualisation de son *Plan institutionnel de réussite 2016-2020*. Ces suites témoignent des efforts du Séminaire en ce qui a trait au rôle du conseil d'administration dans le suivi des politiques de l'établissement et seront traitées par la Commission lors de la réception de la résolution adoptant le rapport d'évaluation de programme ci-haut mentionné. Par conséquent, la Commission s'attend à être informée, au moment opportun, des résultats des travaux qui se rapportent aux cinq recommandations maintenues, dont celle liée à la demande d'évaluation de l'application de la PIEP.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Muriel Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Claire Beaudoin, directrice des études